

P.V. DU BUREAU DIRECTEUR DU MARDI 27 NOVEMBRE 2007

Membres du C.A. présents : M^f VILAR (Vice-Président)
M^f NOGUERA
M^{lle} PENAFIEL (Trésorière)
M^f EL GHOZZI
M^f DELELIGNE

Absents excusés : M^f RAJAU (Président)
M^f BOUHIER (Secrétaire général)

Séance ouverte à 20h

- **Mondial Féminin : accueil des handballeuses ultra marines et tournoi du 12/12.**

Georges Vilar a rencontré le président de la PIFO pour organiser cet accueil qui se déroulera du 11/12 au 17/12. Il dresse le bilan des points à finaliser :

- les délégations seront hébergées au CISP Kellermann en ½ pension, reste à réserver les repas en fonction du programme de la délégation,
- les déplacements se feront en car et seront gérés par la ligue,
- pour le tournoi du 12/12 au gymnase Elisabeth, Bruno Moulin organise des rassemblements pour constituer l'équipe qui représentera le comité. Philippe Rajau et Yvon Bouhier ne pourront pas être là. Des salariés du PSC seront présents, mais il reste à trouver suffisamment d'arbitre. Thierry Delelignie s'occupe de la partie arbitre. Le tournoi se déroule sur la journée un traiteur doit être commandé pour 110 personnes. Philippe Rajau s'occupe du traiteur.

Une dotation mondiale est à retirer à la LIFE, Georges Vilar s'en occupe.

La séance se déroule ensuite sous la forme d'une conférence téléphonique des membres avec Philippe RAJAU, consulté sur les points ci-après à l'ordre du jour.

- **Arbitrage : pénalités liées au non respect du tirage au sort entre joueur**

Philippe Rajau évoque que sur le fond ce sont les clubs qui fournissent des arbitres qui sont sanctionnés, et que cela risque d'engendrer un procédé vicieux qui amènerait les arbitres en carte à se déplacer avec leurs équipes plutôt que de se rendre disponibles pour le comité. Par ailleurs, le délai est dépassé pour les pénalités de septembre et octobre, ce qui amènera des appels pour vices de forme de façon certaine.

Après débat des membres présents, est voté 4 voix pour et une contre que le règlement soit appliqué à partir de la journée du 10-11 novembre, et que si un membre du comité assiste à une « triche » lors d'une rencontre, qu'il fasse un rapport au comité dans les 48h.

- **Sportive : pénalités liées à la grève des transports 17-18 novembre**

Il est débattu :

- que les clubs qui ont averti le comité et leur adversaire (et si possible les arbitres) avant les matchs ne soient pas pénalisés,
- que les clubs qui n'ont pas eu la politesse de prévenir leur adversaire et l'arbitre seront sanctionnés (application de l'article 94 des RG),

Est voté à l'unanimité que soient perdus par forfait les matchs seniors,

Est voté 4 voix pour et 1 contre que soient perdus par forfait les matchs en -18 et en -16 des clubs qui n'ont pas prévenu leur adversaire.

Est voté 3 voix pour et 2 contre que soient perdus par forfait les matchs en -14 et en -12 des clubs qui n'ont pas prévenu leur adversaire.

- La séance est levée à 22h15.

Le Vice Président
Jean-François Noguera

Le secrétaire de séance
Thierry Deleigne